

Relevé de conclusions
Conseil de l'Ecole doctorale n° 509 en SHS
« Civilisations et Sociétés euro-méditerranéennes et comparées »
Séance du 15 décembre 2016

Membres présents ou représentés, par ordre alphabétique :

AMADOU ADAMOU Bachirou	Absent
AVRILLA Jean-Marc	Absent
AYADI Hannah	Présente
BAUDREZ Maryse	Présente
CAUCHI-BIANCHI Frédérique	Absente
CHAUVET Vincent	Présent
DAUTA-GAXOTTE Thierry	Excusé. Donne mandat à M. DURAMPART
DIMOU Michel	Excusé. Donne mandat à Mme SAGAERT
DURAMPART Michel	Présent
SAGAERT Martine	Présente
SCAMARONI Valentine	Présente

Invités à titre consultatif (en attendant les nouveaux statuts de l'ED 509)

RICHARD Pascal	Présent
----------------	---------

Invités permanents :

BLACHE Yves	Absent
LITOT Eric	Absent
MOLCARD Anne	Absente

Le Conseil de l'Ecole doctorale 509, convoqué par courriel le 29 novembre 2016 s'est réuni le 15 décembre 2016 à 09h30 sous la présidence de Monsieur Michel Durampart, Directeur de l'Ecole doctorale 509, et sur l'ordre du jour ci-dessous :

- 1- Auditions des doctorants ayant demandé à bénéficier d'une dérogation pour s'inscrire en thèse au-delà de la 5^{ème} année de thèse,
- 2- Avis sur les demandes d'inscription en doctorat présentées par des candidats titulaires d'un master professionnel, des candidats diplômés d'universités étrangères souhaitant bénéficier de la validation des études supérieures,
- 3- Discussion sur le comité de visite HCERES ; panel des doctorants et directeurs de thèse, visite Marseille et Toulon,
- 4- Discussion sur l'aménagement de la procédure d'octroi des contrats doctoraux,
- 5- Arrêté du 25 mai 2016, discussion sur les incertitudes liées à l'arrêté,
- 6- Questions diverses.

Le quorum étant constaté, le Conseil de l'Ecole doctorale peut valablement délibérer, la séance est ouverte à 09h41.

Auditions des doctorants ayant demandé à bénéficier d'une dérogation pour s'inscrire en thèse au-delà de la 5^{ème} année de thèse.

7^{ème} année

M. LOUKIA ABDELHAKIM

Directeurs de thèse : Mme Séverino

Laboratoire : CDPC

Pas de CST.

Avis du Conseil : Favorable mais avec avis très prescriptif de soutenance de thèse en 2017. Il faut vraiment finaliser.

M. Loukia et Mme Séverino ont été informés de cet avis par mail le 03 janvier 2017.

Avis sur les demandes d'inscription en doctorat présentées par des candidats titulaires d'un master professionnel, des candidats diplômés d'universités étrangères souhaitant bénéficier de la validation des études supérieures.

M. Sébastien RICHARD

Diplômé d'une maîtrise en droit mention carrières judiciaires et sciences criminelles obtenu en 2001.

Laboratoire : CDPC

Directrice de thèse : Mme DOUCHY OUDOT Méline

Avis du Conseil : Dossier VAE à constituer auprès de la cellule VAE. M. Richard a été informé le 15 décembre 2016.

M. Richard a obtenu le diplôme d'aptitude aux fonctions de notaires mais ce diplôme n'est pas inscrit au RNCP pour que lui soit conféré une équivalence au master 2.

Avis sur des demandes de dérogation pour une réinscription en thèse au-delà de trois ans.

10^{ème} année de thèse

Mme ZOUBIR Camélia

Directeur de thèse : M. Guillotin

Laboratoire : CDPC

Pas d'avis CST

Non réinscrite en 2015-2016.

Avis du Conseil :

Avis favorable pour une réinscription en 10^{ème} et 11^{ème} années de thèse devant l'absence d'un courrier spécifique constatant une non réinscription en 2015-2016 et au vu de l'engagement ferme d'une soutenance en 2017 avec régularisation des frais d'inscription ; 396.10 euros pour régularisation de l'année universitaire 2015-2016 (10^{ème} année de thèse) et 396.10 euros pour l'inscription en 2016-2017 (11^{ème} année de thèse).

Mme Zoubir et M. Guillotin ont été informés de cet avis.

Demandes de suspension de thèse

Mme MALIJEBTOU Anissa

Directeur de thèse : M. Pascal RICHARD

Laboratoire : CERC

Lettre motivée de M. Pascal RICHARD

Avis du Conseil : Avis favorable.

Mme MALIJEBTOU a reçu une lettre signée du Président de l'UTLN l'informant que sa demande de suspension de thèse est accordée pour l'année universitaire 2016-2017.

M. BANNOUR Mohamed

Directeur de thèse : Eric BOUTIN

Laboratoire : I3M

Courrier motivé du directeur de thèse

Avis du Conseil : Avis différé sous réserve d'un certificat médical attestant d'une incapacité de travail de recherche en 2016/2017.

M. Bannour et M. Boutin ont été informés de cet avis.

Discussion sur le comité de visite HCERES ; panel des doctorants et directeurs de thèse, visite Marseille et Toulon, stratégie.

Rappel : Visite du Comité HCERES à l'université d'Aix Marseille, le 17 janvier 2017 matin et l'après-midi à partir de 15h00 à l'université de Toulon pour l'ED 509.

L'ED 509 adressera le programme et la liste des membres du comité de visite aux membres du conseil de l'ED 509. Michel Durampart demande à Mme Baudrez de bien vouloir assister aux discussions prévues avec le comité de visite HCERES.

Michel Durampart transmettra aux membres du Conseil un projet de présentation.

M. Chauvet informe le Conseil qu'il ne pourra être présent lors de la visite du Comité HCERES.

Une personne du GRM le représentera.

Michel Durampart demande aux directeurs de laboratoire d'inciter les directeurs de thèse à être présents au comité de visite HCERES le 17 janvier 2017 à partir de 15h20, et de lui transmettre pour début janvier un panel des doctorants représentatifs de chaque laboratoire.

Discussions sur l'aménagement de la procédure d'octroi des contrats doctoraux.

Procédure concernant les contrats doctoraux :

Mme Sagaert demande à discuter de la procédure en amont de l'octroi des contrats doctoraux.

Mme Sagaert propose d'arrêter une liste de candidats à un contrat doctoral sans faire de classement.

M. Michel Durampart demande aux laboratoires de discuter des candidatures, de l'intérêt du sujet mais pas d'un classement, pas d'auditions des candidats ni d'avis au sein du laboratoire.

Le conseil de l'ED ne demande pas de classement dans le cas où plusieurs candidats d'un même laboratoire se présentent.

Seuls les avis des directeurs de thèse et de laboratoire du candidat comptent pour le conseil de l'ED.

Le conseil de laboratoire peut discuter de l'opportunité du sujet d'une thématique de thèse.

A la demande des membres du Conseil, l'assistante de l'ED 509 leur transmettra par mail les dossiers des candidats dix jours avant les auditions.

Au moment des auditions le conseil se constituera en jury de concours.

La convocation qui sera adressée aux membres du Conseil précisera que le Conseil se constitue en jury de concours.

A la fin des délibérations, un vote aura lieu à bulletin secret sur une proposition de classement des candidats émise par le directeur de l'ED.

Dans le cas où le directeur de thèse pressenti serait membre du conseil et donc du jury, il s'applique un devoir de réserve tout en assistant aux auditions.

Le directeur de thèse ne pourra pas accompagner pas le candidat. Le candidat à la possibilité d'utiliser ou pas un power point. Cette information sera précisée sur la convocation du candidat.

La présentation orale fait partie intégrante de l'évaluation globale et de l'appréciation de la candidature.

Mme AYADI Hannah propose sur la convocation envoyée aux candidats soit précisée l'information suivante

« pendant les 10 minutes de présentation, le candidat présentera sa motivation personnelle et professionnelle ainsi qu'une présentation synthétique de son sujet de thèse ».

Après chaque présentation, les membres du Conseil de l'école doctorale auront 5 minutes pour poser les questions qu'ils jugeront nécessaires à l'appréciation de la candidature.

Arrêté du 25 mai 2016, discussion sur les incertitudes liées à l'arrêté.

Point non discuté.

Questions diverses

Réinscription en thèse :

Les délais ne sont pas toujours respectés concernant le dépôt des dossiers de réinscription en thèse : Mme Maryse Baudrez propose que l'école doctorale envoie aux doctorants qui n'ont pas respecté les délais, un courrier en recommandé avec accusé réception afin de leur imposer une date limite de réinscription, en précisant que si cette date n'est pas respectée, leur thèse sera considérée comme abandonnée.

Michel Durampart souhaiterait que le Président de l'Université et Mme Anne Molcard participent à un prochain Conseil de l'ED 509 afin de faire un point sur les problématiques que rencontrent l'Ecole doctorale et les directeurs de thèse.

Fin de la séance : 12h20

Michel Durampart



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text: "UNIVERSITÉ DE TOULOUSE", "Ecole doctorale", "n° 509", "en 2015", and a small star at the bottom. The signature is a stylized, cursive name that appears to be "MD" or similar, with a long horizontal stroke extending to the right.